



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE



BUDGET PRINCIPAL **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Introduction

Cette note s'inscrit dans le cadre de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la présentation des documents budgétaires, qui précise:

**« Une présentation brève et synthétique
retravaçant les informations financières essentielles
est jointe au budget primitif et au compte administratif
afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »**

Répondant aux obligations réglementaires précitées, cette présentation apporte les informations principales relatives au compte administratif 2023 de la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Sommaire

I- EXECUTION FINANCIERE 2023

RESULTAT DU CA 2023

EVOLUTION DES RESULTATS 2022/2023

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

- FOCUS SUR LA FISCALITE DIRECTE ET LES DOTATIONS

LES DEPENSES

- FOCUS SUR LE PERSONNEL

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES REALISATIONS

LES FINANCEMENTS

LA DETTE

LES RESTES A REALISER

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

CONCLUSION

Evolution des résultats

EXECUTION EXERCICE		CA 2022	CA 2023
<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>			
	RECETTES REALISEES	929 954,14	972 989,33
	DEPENSES REALISEES	765 847,19	794 712,44
	RESULTAT	164 106,95	178 276,89
	<i>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</i>	<i>238 134,93</i>	<i>322 241,88</i>
A = SOLDE D'EXECUTION DE FONCTIONNEMENT OU RESULTAT		402 241,88	500 518,77
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>			
	RECETTES REALISEES	348 227,05	982 016,35
	DEPENSES REALISEES	609 297,07	639 447,88
	RESULTAT	- 261 070,02	342 568,47
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	355 310,29	94 240,27
B= SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT		94 240,27	436 808,74



Taux d'épargne
178 277 €

18%

Le taux d'épargne indique la part des recettes de fonctionnement, non absorbée par le fonctionnement, et qui peut donc être consacrée pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

C'est un indicateur de l'aisance financière de la collectivité au niveau de son fonctionnement courant.

Pour rappel : En 2022, il était de 18%. En 2021 de 14%.

Il est généralement admis qu'un ratio entre 8% et 15% est satisfaisant. Au-delà, il est très satisfaisant.

Evolution des résultats



Fonctionnement : L'excédent global de 501 k€ (402 k€ en 2022) est composé du :

- résultat de l'exercice 2023 qui est de 178 k€, en hausse de 14 k€ par rapport à l'année précédente (164 k€).
- Et de l'Excédent antérieur reporté qui est 322 K€ contre 238 k€ en 2022

Attention, il faut nuancer cette évolution positive dans la mesure où la commune n'a pas été destinataire de la plupart de ces factures d'électricité (montant évalué à plus de 20 k€)



Si on prend en compte ces dépenses, le résultat de l'année 2023 serait de 158 k€ soit une baisse de 6 k€ par rapport à 2022.



Pour l'investissement, le résultat global de 437 k€ tient compte de l'emprunt encaissé pour les travaux de réhabilitation de l'école.

Il faut également le nuancer car la commune a constaté plus de 252 k€ de restes à réaliser c'est-à-dire des engagements auprès de tiers non payés à la fin de l'exercice 2023 notamment pour les études et la maîtrise d'œuvre de l'école.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023



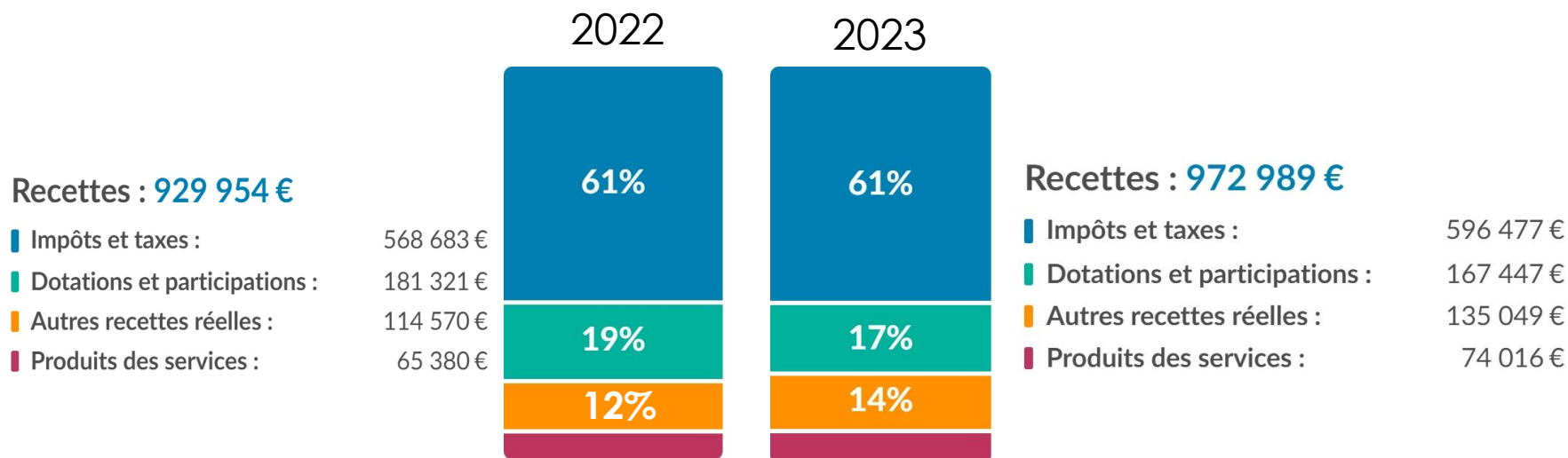
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement



Taux de réalisation
recettes de Fonct

113%



Les recettes évoluent de 5% entre 2022 et 2023 : soit + 43 k€

Les deux postes les plus importants sont la fiscalité (Impôts et taxes) et les dotations et participations.

Les recettes de fonctionnement

La fiscalité



Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est en augmentation de 8% soit + 31 k€

➤ On y retrouve les taxes locales payées par les contribuables de la commune :

Evolution des taxes locales		2020	2021	2022	2023
73111	Taxes foncières et d'habitation	332 813,00	357 235,00	395 014,00	426 444,00
73118	Autres impôts	1 970,00	113,00	2 428,00	603,00
	total	336 803,00	359 369,00	399 464,00	429 070,00
		<i>Evolution</i>	7%	11%	7%
			22 566,00	40 095,00	29 606,00

➤ On compte également les taxes indirectes :

la Taxe sur les pylônes progresse de 5% passant de 69 303 € en 2022 à 72 696 € en 2023

L'imposition forfaitaire sur les pylônes est actualisée chaque année par l'administration fiscale selon un coefficient (1,049 en 2023). Le montant de l'imposition forfaitaire, fixé par pylône, est différent selon la tension de la ligne électrique.

La taxe sur l'électricité est, quant à elle, en baisse de 20% : Elle atteint 17 943,02 € en 2023 contre 22 314,87€ en 2022.

Le comité syndical de Hérault Energie a effectivement décidé, pour la dernière année, de baisser le taux de reversement de la taxe sur la consommation finale d'Electricité - TCFE afin de consolider les moyens propres du syndicat et d'aider les communes au niveau des projets d'investissement (amélioration des réseaux).

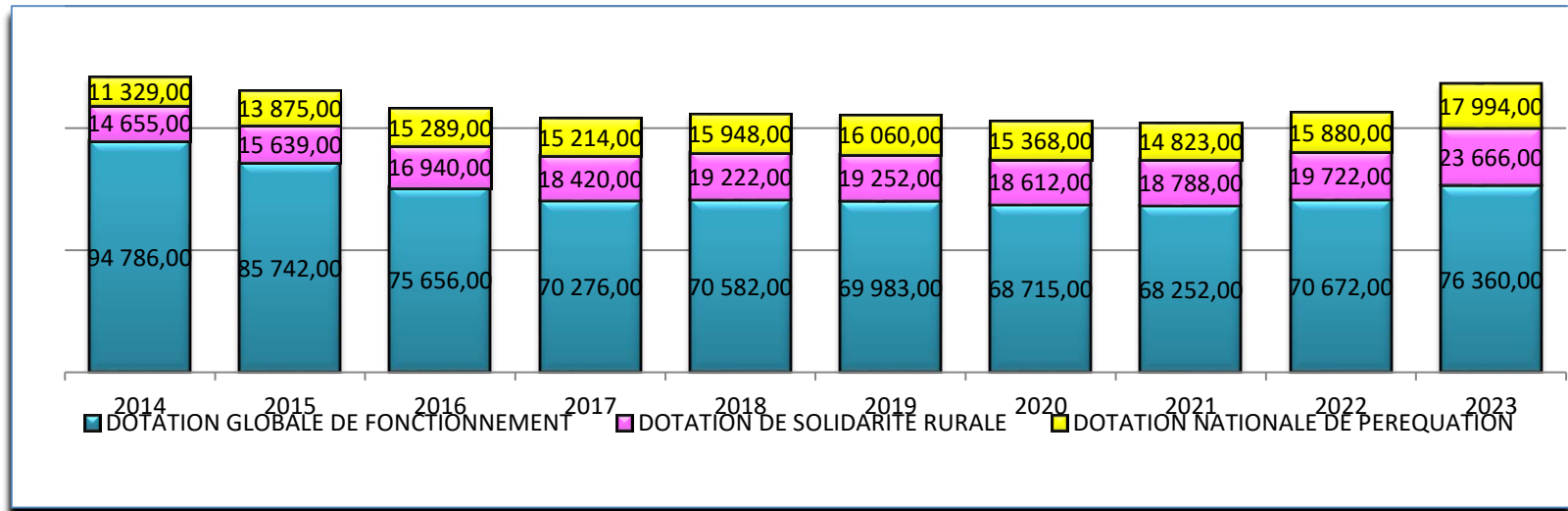
Les recettes de fonctionnement

Les dotations

L'ensemble des Dotations/participations (chapitre 74) représentent 167 k€
soit 17% des recettes réelles. Elles diminuent de 9% par rapport à 2022

Les dotations de l'Etat, c'est-à-dire la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation, représentent la partie la plus importante soit 118 k€.

Elles ont progressé depuis 2022 sous l'effet de l'augmentation de la population.



Il convient de souligner que la commune encaisse également :

- la **Dotation de Soutien pour la protection de la biodiversité** qui est reconduite pour un montant de 11 k€.
- Une participation de 6 k€ de l'Etat pour la mise en place du **dispositif de la cantine à 1€**.

En revanche, on constate la disparition progressive des aides liées au Contrat Enfance Jeunesse versées par la CAF et directement encaissées par les Francas, organisme en charge du périscolaire ; C'est la raison pour laquelle le chapitre diminue entre 2022 et 2023.

Les recettes de fonctionnement

Les autres recettes

Parmi les autres recettes, il est important de souligner deux éléments :

- ❑ Les remboursements ponctuels, *via les organismes d'assurance pour des absences d'agents en maladie ou par des organismes sociaux pour des régularisations de charges*, sont venus abonder les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 23 k€.



- ❑ On peut noter également les revenus locatifs des appartements loyers qui sont stables.

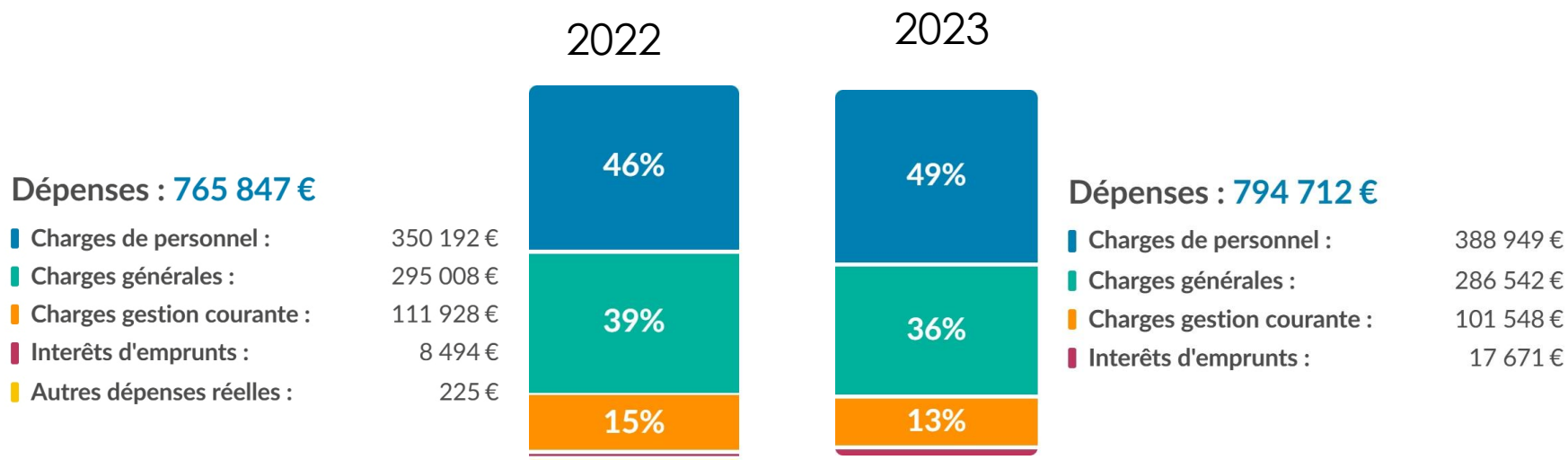
Ils représentent 104 k€ sur l'année (contre 101 k€ en 2022).

En parallèle, la commune s'est engagée dans le cadre d'un suivi et de refacturation des charges locatives qui permettra d'assurer d'autres ressources pérennes. Par exemple :

- ✓ Refacturation de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : 1 947 €
- ✓ Refacturation des charges locatives et d'électricité : 1 845 €

Les dépenses de fonctionnement

Les différents postes de dépenses réelles de 2023 sont répartis de la manière suivante :



Elles évoluent de 4% entre 2022 et 2023 soit + 29 k€

Les deux postes les plus importants sont les frais de personnel (salaires et charges sociales) et les charges à caractère général (relatives au fonctionnement de la collectivité : contrats/fournitures/fluides).

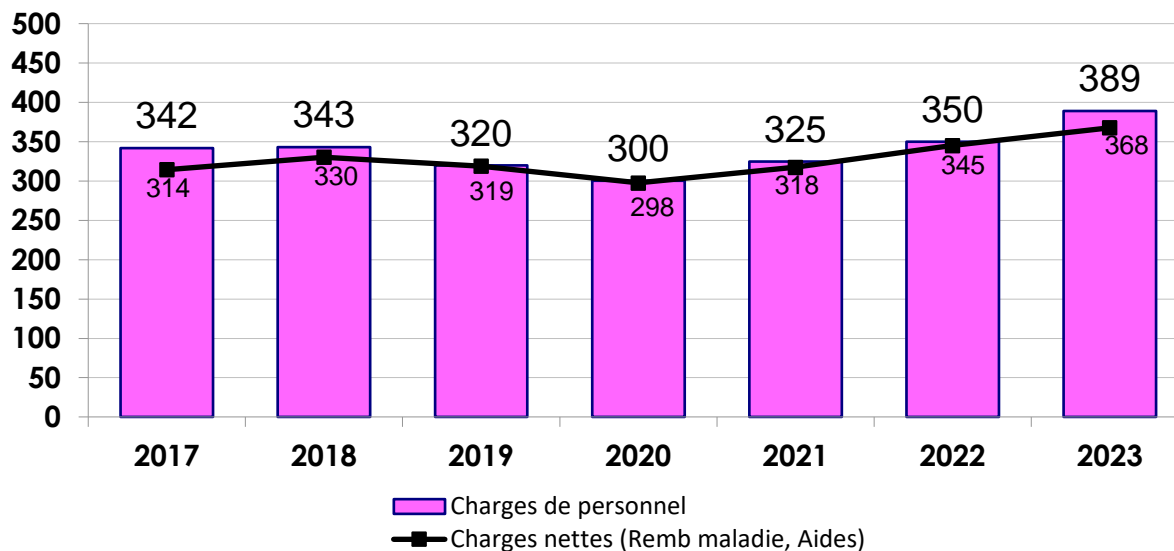
Les charges de gestion courante, en 3^{ème} position, correspondent aux participations externes (pompiers...) et aux indemnités des élus.

Les dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel

389 k€ en 2023 soit + 39 k€ depuis 2022

**Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.*



13 agents dont 8 titulaires et 5 en CDD

8 à temps complet et 5 à temps non complet

+ 1 service civique

NB : sur le graphique, la baisse constatée en 2019/2020 correspond au transfert de la gestion du périscolaire (Association des Francas)

L'année 2023 continue à être marquée par une évolution des charges salariales. Toutefois, il **convient de nuancer l'augmentation affichée de 39 k€** :

- Le chapitre tient compte désormais de l'assurance du personnel pour 11,5 k€ qui figurait dans un autre chapitre en 2022.
- De plus, si on veut tenir compte de la charge nette réellement supportée par la commune, il faut déduire les remboursements de salaire par les assurances (qui se trouvent en recettes) lié aux absences (courbe noire sur le graphique)

L'augmentation réelle est donc de 12 k€ et elle est liée à la :

- Prise en compte de la revalorisation salariale et du GVT, glissement vieillesse technicité*
- Des remplacements nécessaires aux écoles et liés à des absences de personnel

Les dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses



Taux de réalisation
dépenses de Fonct

87%

Entre 2022 et 2023, La hausse des frais de personnel et des charges d'intérêts ont été atténué par la baisse de deux autres postes mais qui sont ponctuelles et indépendantes des efforts de gestion et de suivi de la collectivité :

- ❑ Les charges financières augmentent de 9 k€ avec la prise en compte de l'emprunt de 500 k€ . Il ne s'agit pas d'une annuité complète.
- ❑ Les charges à caractère général baissent de 8 k€

Cette baisse est liée à deux facteurs :

- Un problème de facturation du poste « électricité ».

La commune n'ayant pas reçu les factures, le résultat de l'année 2023 se trouve faussé, (page 6 de ce rapport)

- Le transfert de la prime d'assurance au sein du chapitre des frais de personnel (Page 13 du rapport)
- ❑ S'agissant des charges de gestion courante, elles diminuent de 10k€

La subvention versée à l'association des Francas, en charge du périscolaire, est moins importante qu'en 2022 puisqu'elle encaisse directement le financement de la CAF antérieurement perçu par la commune (page 10 du rapport).



LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023



Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'équipement s'établit à hauteur de : 610 k€

L'effort d'équipement est élevé puisque en dessus de la moyenne de la strate situé à 330 €/habs



Investissements
réalisés

La principale réalisation



VOIRIE : TRAVAUX /PANNEAUX/RESEAUX : 378 K€

Fin des Travaux de voirie et réseaux pour la Traversée du village
Programme de Voirie 2023 réalisé avec la CCGPSL

Mise en sécurité rue des grilles, chemin St Germain, chemin Piochcan, chemin de la Monnet, panneaux de rue...

VOIRIE : LES FINANCEMENTS ENCAISSES en 2023

ETAT : Traversée village : 111 K€

CONSEIL REGIONAL : Acompte Arrêts de bus : 3 k€

CONSEIL DEPARTEMENTAL : Fonds d'aide aux communes : 30 K€

D'autres subventions régionales sont attendues et ont été inscrites en Restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement

Les autres réalisations



PROGRAMME ECOLE : 76 K€

La commune s'est engagée auprès d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour assurer le suivi de la construction (restes à réaliser pour 212 k€)

Financement : L'ETAT a subventionné les premières études à hauteur de 23 k€

ACQUISITION DE FONCIER : 72 K€ Adjudication parcelles

AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC : 19 K€

Jeux, arbres et désactivité sur la place

PREVENTION INCENDIE : 4 K€

Poteaux incendie

AMENAGEMENT DE BATIMENT : 32 K€

Pose de panneaux photovoltaïques mairie, climatisation salle du conseil, conformité électrique...

FRAIS ETUDES : 18 K€

Révision du PLU (en cours), solde mission Atlas Biodiversité et schéma pluvial (en cours)

BUDGET PARTICIPATIF : 6 k€

Aménagement de la butte à l'entrée de l'école



Réalisation des investissements

46%

Les recettes d'investissement

Les autres financements

Les recettes totales d'investissement de l'exercice 2023 sont de 348 k€. Il s'agit :

Les autres subventions

VOIRIE - Autres dossiers

CCGPSL : fond de concours 2021/2022/2023 : 79 k€

AMENDES DE POLICE : rue des grilles : 6 k€

Chaudière à granules – Acompte REGION : 5 k€

Acquisition Foncier Puech des Mourgues - DEPARTEMENT : 17 k€

Taxe d'aménagement : TAM - 67 k€

Taxe concernant toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Ce montant est notifié par la DDTM (Etat)

Fond de compensation de la TVA : FCTVA - 55 k€

Remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA payée sur les investissements de l'année 2021

Emprunt long terme : 500 k€ contracté auprès de l'AFL Agence France Locale

Les dépenses d'investissement

La dette

La dette supportée par la commune correspond aux emprunts contractés pour l'acquisition du domaine et pour l'extension de l'école.

Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 755 188,35 € et la durée résiduelle moyenne de : 19,6 ans.

La capacité de désendettement est :



Capacité de désendettement

4.24 ans

Il s'agit d'une valeur théorique, qui indique en nombre d'années le temps qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne nette.

Il permet de comparer l'encours de dette d'une collectivité à ses moyens de la rembourser.

Il faut également comparer cette durée à la durée de vie résiduelle moyenne

En prenant en compte le niveau d'endettement maximal, il faudrait plus de 4 ans à la commune pour rembourser sa dette totale sans faire d'investissement nouveau.

Les seuils suivants sont généralement admis :

Moins de 8 ans : situation saine

De 8 à 12 ans : situation critique

Plus de 12 ans : Situation dangereuse

Les dépenses d'investissement

Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont des dépenses et/ou des recettes de la section d'investissement votées au BP2023, engagées en cours d'année (contrat, devis, marché...) mais non terminées à la date de clôture de l'exercice comptable soit le 31 décembre 2023.

En dépenses : 253 k€

Ecole : 212 k€ (Maitrise d'œuvre)

Travaux de bâtiment : 22 k€

Etudes et autres : 19 k€

En recettes : 80 k€

Schéma directeur eaux pluviales - Conseil Départemental : 10k€

Solde chaudière à granules - Ademe : 5 k€ et Conseil régional : 2k€

Traversée du village - Arrêt de bus –

centre de loisirs PMR - Région : 57 k€

CCGPSL - Solde fond de concours : 6k€

Le solde de ces restes à réaliser d'un montant négatif de -172k€ vient corriger le résultat de la section d'investissement dans le calcul de l'affectation des résultats qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

L'affectation des résultats

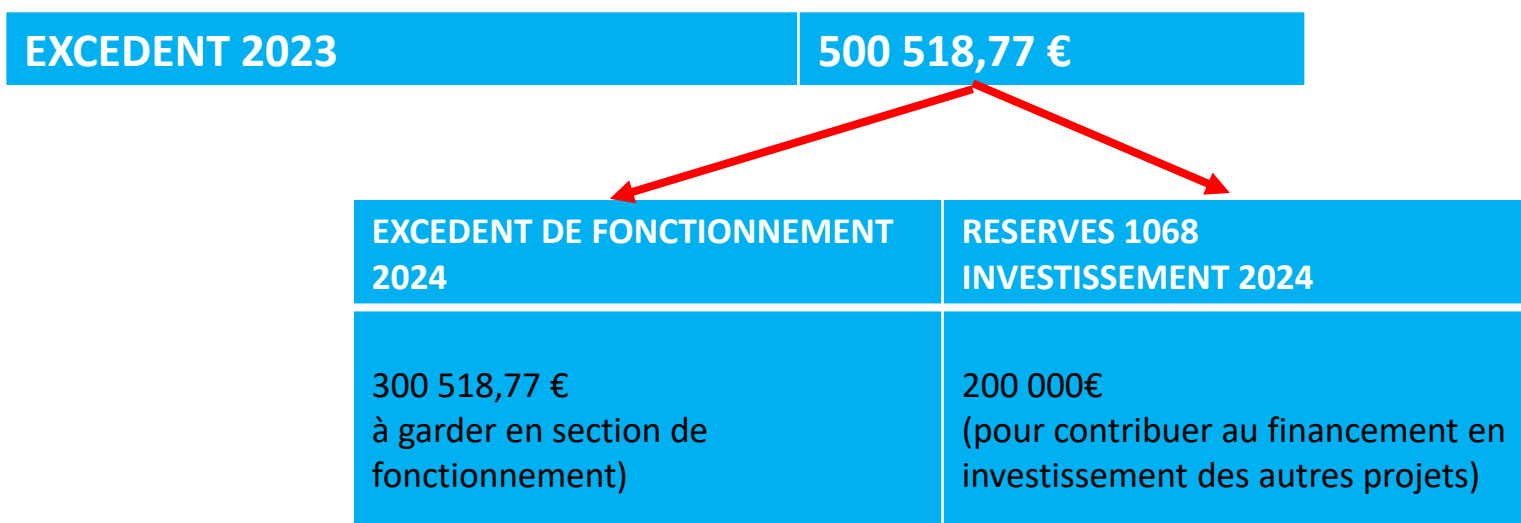
« L'affectation des résultats » permet de décider la répartition du résultat de la section de fonctionnement 2023 au sein du budget primitif 2024.

Il faut, pour cela, tenir compte :

- En fonctionnement, du résultat final excédentaire de +500 k€
- En investissement, du résultat final excédentaire de + 437 k€
- ET d'un solde des Restes à Réaliser négatif de 172 k€

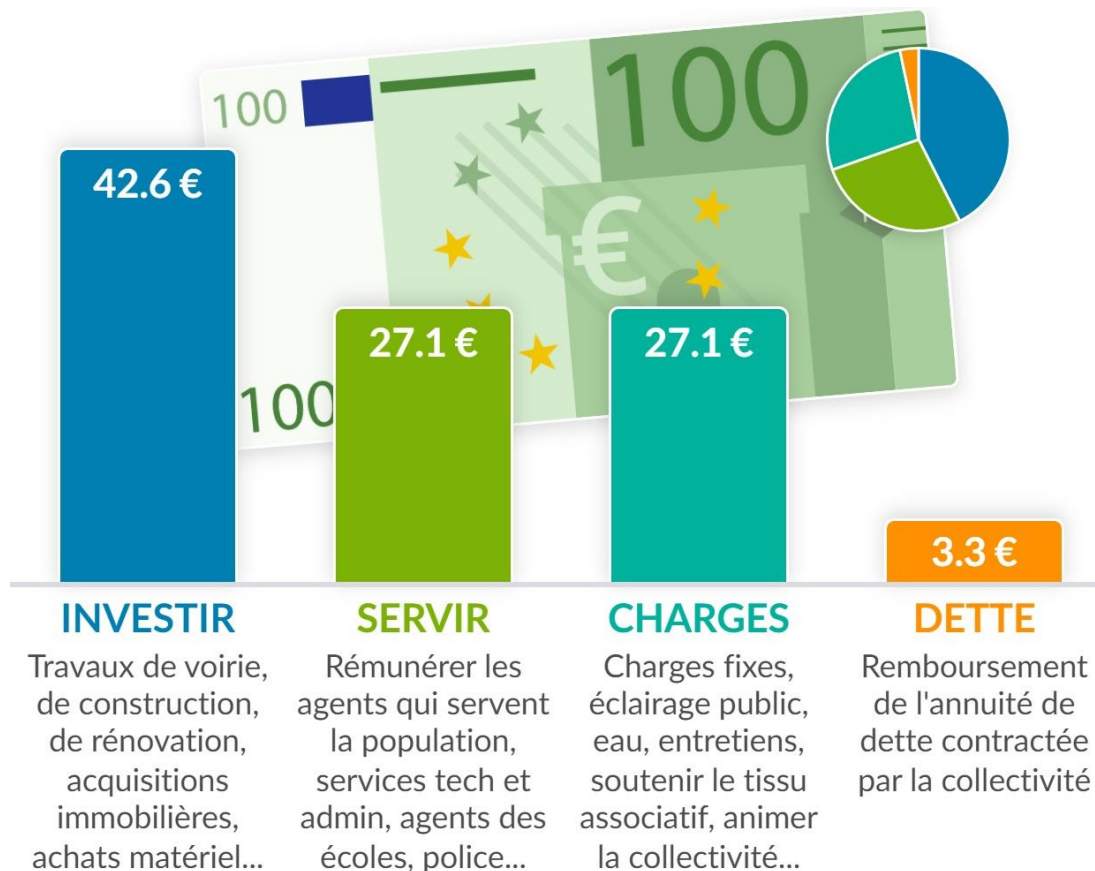
Il n'y a pas de besoin de financement à venir puisque l'excédent d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser est toujours excédentaire ($437 - 172 = 264$ k€). On dit que l'affectation est libre.

Au regard du projet de rénovation de l'école, il convient d'affecter une somme la plus importante possible tout en sécurisant la section de fonctionnement toujours soumise à des incertitudes de coût (notamment au niveau de l'électricité)





QUE FAIT LA COMMUNE AVEC 100 € ?



**Chiffres de
2022 :**

42,9 €

25,5 €

29,7 €

1,9 €



Merci de votre
attention.